

DEPARTEMENT DE LA DRÔME

MAIRIE DE BEAUVOISIN

26170

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 17 juillet 2020

Présents : ARDISSON Jean-Claude, MILLET Jérôme, BLAIN Bruno, CORNAND Jean-Jacques, DRAMAIX Jean-Guy, DUMAS Chantal, MORIN Catherine, MARCHAL Laurence, THIRIOT Christian.

Excusés : NOUVEL Alain (a donné pouvoir à Christian), LUCIANO Luc.

Mme DUMAS Chantal a été désignée secrétaire de séance.

1. Décision à prendre sur le montant des indemnités des conseillers à répartir : Monsieur le Maire rappelle la délibération n°11.2020 du 25 mai dernier fixant les indemnités de fonctions du Maire et des adjoints. L'enveloppe globale représente 2 146.95 € brut mensuel soit 55.20 % de l'indice brut 1027. Actuellement les indemnités du maire et des adjoints représentent 32% de l'indice brut 1027 soit 1 244.60 € brut mensuel. Monsieur le Maire propose de répartir aux conseillers municipaux le restant de l'enveloppe soit 902.35 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer aux sept conseillers municipaux la somme de 128.90 € brut mensuel soit 3.31% de l'indice brut 1027 ;
- Décide de verser cette indemnité à compter du 1er septembre 2020
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

2. Vote du budget primitif 2020 :

Le conseil municipal,

Vu le projet de budget primitif 2020,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	567 216.61 €	567 216.61 €
Section d'investissement	480 537.16 €	480 537.16 €
TOTAL	1 047 753.77 €	1 047 753.77 €

3. Suite désignation des membres de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs) :

Monsieur le Maire rappelle que suite à la délibération n°19.2020 en date du 25 juin dernier, il convient de proposer 14 contribuables afin de permettre au Directeur régional/départemental des finances publiques de désigner les membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de proposer les personnes suivantes :

- MILLET Céline
- REYNAUD Pascale
- MINORET Gabriel
- MORIN Francis
- VILLERET Olivier
- BONNIFACY Corinne
- AURAN Christine
- BERNIER Serge

- TRIBOULET Nadine
- DUPONT Yves
- ZAMBEAUX Bernard

- BRUSSET Thierry
- TOURNEVILLE Michèle
- JUPILLE Bernadette

4. Décision à prendre sur participation communale ou non au frais d'abattage du chêne, chemin de Milmande :

Monsieur le Maire rappelle la proposition exprimée par Mme BOYER lors du conseil municipal du 25 juin dernier sollicitant une prise en charge communale au frais d'abattage du chêne situé chemin de Milmande. La commune a sollicité l'avis de deux experts. Monsieur le Maire présente au conseil municipal les deux avis obtenus du cabinet Valentin et Associés, SARL de Géomètres-Experts d'une part et Maître Muriel DEFOSSE, Notaire à Buis les Baronnies, d'autre part.

Les conclusions de ces deux experts sur la détermination de la propriété des arbres sont concordantes. Ces arbres, situés sur la propriété privée sur laquelle ils ont été plantés, n'appartiennent pas à la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de ne pas participer aux frais d'abattage du chêne qui représente un risque majeur de rupture.
- Décide que sur demande des propriétaires, une convention pourra être signée avec la commune. Dans ce cas les propriétaires s'engagent à rembourser à la commune le montant des frais engagés auprès du receveur trésorier de Buis les Baronnies, dès l'émission par la commune du titre de recette correspondant.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

5. Calamités agricoles :

Le conseil municipal, à l'unanimité, demande le classement de la commune en calamités agricoles suite au gel du 25 mars 2020 sur fruitiers.

6. Questions diverses :

- Vol aux Granges : faire attention
- Tournage de film : col de Milmande

Vu pour être affiché le 20 juillet 2020 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Beauvoisin, le 20 juillet 2020

Le Maire, Christian THIRIOT

